

La prévention du suicide est-elle toujours l'objectif?

Rod Taylor

Chef, PHC Canada

Depuis toujours, les personnes de bonne volonté déplorent la tragédie du suicide. C'est encore le cas aujourd'hui. Lorsqu'un de nos concitoyens se donne la mort, nous y voyons l'échec de notre société à encourager et soutenir chaque individu susceptible d'être tenté de « mettre fin à ses jours. »

Depuis les premiers films en noir et blanc, et même les films muets,¹ ce thème a été abordé à plusieurs reprises, mettant en scène une personne désespérée se préparant à mettre fin à ses jours. Le public craignait cette fin prématurée et inutile et poussait un immense soupir de soulagement si le suicide potentiel était évité.

Le suicide et le désespoir qui le précèdent sont souvent liés à la pauvreté, aux ruptures relationnelles, aux pertes financières ou à la honte sous toutes ses formes. Au Canada, la plupart des gens connaissent les statistiques alarmantes qui montrent que le suicide est une cause importante de décès dans les communautés autochtones. Des efforts sont déployés pour prévenir ou réduire le suicide.

Mais depuis 2016, année où le Canada a légalisé l'injection de poison létal par un professionnel de la santé, l'euthanasie est devenue l'une des principales causes de décès au pays. Plus de 5 % des décès au Canada² sont imputables à une injection de produit chimique toxique pratiquée par un médecin ou un professionnel de la santé. La situation est encore plus grave au Québec, où 7,9 % des décès³ sont dus à une injection ou une ingestion létale. Avant 2016, il était interdit aux médecins de mettre fin délibérément à la vie d'un patient, mais aujourd'hui, ils sont rémunérés pour le faire. Malheureusement, beaucoup en ont fait une habitude.

Heureusement, nombreuses sont les personnes qui s'opposent encore au meurtre délibéré d'une personne innocente. Depuis 2003, le 10 septembre est reconnu comme la Journée mondiale de prévention du suicide.⁴ Cette journée a été instaurée grâce aux efforts conjoints de l'Association internationale pour la prévention du suicide (IASP) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) afin de sensibiliser le public et de prévenir le suicide dans le monde entier. Les lecteurs de cette chronique savent que je ne suis pas un grand partisan de l'OMS et de son influence mondialiste excessive, mais, dans ce cas précis, j'approuve pleinement ses intentions déclarées.

Ironiquement, le Premier Ministre Carney et son prédécesseur, Justin Trudeau, ont ignoré les inquiétudes du public concernant l'élargissement de l'aide médicale à mourir (AMM) aux personnes souffrant de troubles mentaux uniquement, sans autre affection physique sous-jacente. La loi toujours en vigueur – adoptée sous le mandat de Justin Trudeau – autoriserait l'euthanasie pour cause de troubles mentaux uniquement à compter du 17 mars 2027.

En juin 2026, une commission parlementaire a recommandé l'abandon de l'extension de l'aide médicale à mourir (AMM) aux seuls malades mentaux. Plus de 90 organisations de défense des droits des personnes handicapées et des personnes souffrant de troubles mentaux ont exhorté le Parlement à stopper définitivement cette extension. Pourtant, le Premier Ministre est resté évasif dans sa réponse. La loi n'a

toujours pas été modifiée pour donner suite à cette recommandation. Le Premier Ministre s'est contenté d'affirmer que « la voie est claire, » sans préciser ce qu'il entendait par « claire. »⁵

Une partie de la confusion entourant cette question est liée à la dette nationale et aux contraintes budgétaires. Il est notoire que les personnes âgées et les personnes fragiles – y compris celles atteintes de maladie mentale – représentent une part importante des dépenses de santé, tant pour les familles que pour le pays. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles le Parlement a initialement autorisé l'euthanasie des personnes atteintes de maladies en phase terminale. Depuis que l'aide médicale à mourir (AMM) est devenue « normalisée, » de nombreux cas ont été révélés où le gouvernement, par l'intermédiaire de ses représentants, l'a suggérée comme solution aux problèmes de santé de certains patients. On a même signalé à des vétérans canadiens que l'AMM était disponible,⁶ mais qu'ils n'avaient pas accès à des soins médicaux. D'autres ont choisi l'AMM par nécessité, faute de logement ou de lieu où vivre.

Un aspect troublant de tout cela, c'est que « nous avons déjà vu ce film. » Les premières victimes des programmes d'extermination nazis étaient les personnes souffrant de handicaps physiques ou mentaux.⁷ Hitler les qualifiait de « bouches inutiles. » Aujourd'hui, au Canada, les responsables des budgets de la santé sont confrontés à une tentation similaire : celle d'exclure les personnes âgées, les infirmes et les personnes vulnérables des listes de personnes ayant besoin de soins.

Alex Schadenberg et son organisation, la Coalition pour la prévention de l'euthanasie,⁸ ont accompli un travail remarquable en révélant les intentions de ceux qui cherchent à légaliser l'euthanasie médicale. Nous devons soutenir leurs efforts et poursuivre la sensibilisation de nos élus à cette question. Lorsque certains citoyens canadiens sont considérés comme ayant une « vie indigne d'être vécue, » toute vie humaine est dévalorisée et la protection de la loi est affaiblie.

Le Parti de l'Héritage Chrétien⁹ défend fermement la vie humaine innocente à tous les stades et encourage le Parlement non seulement à stopper l'extension de l'aide médicale à mourir, mais aussi à l'abroger. Toute vie humaine mérite d'être protégée « de la conception jusqu'à la mort naturelle. »

Notes de bas de page

¹ en.wikipedia.org/wiki/Never_Weaken

² www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/systeme-et-services-sante/rapport-annuel-aide-medicate-mourir-2024.html

³ theconversation.com/canadas-possible-expansion-of-maid-for-mental-illness-is-worrisome-including-for-high-schools-278841

⁴ www.iasp.info/wspd/

⁵ nationalpost.com/news/politics/direction-is-clear-on-maid-carney-says-after-report-recommends-against-expansion

⁶ www.cbc.ca/news/politics/veterans-maid-rcmp-investigation-1.6663885

⁷ khc.qcc.cuny.edu/camps/part-2a-murder-of-children-disabled/

⁸ epcc.ca

⁹ www.chp.ca/fr/

Parti de l'Héritage Chrétien du Canada

chp.ca/fr/accueil • NationalOffice@chp.ca • 1-888-VOTE-CHP (868-3247)

PO Box 4958, Station E, Ottawa, Ontario K1S 5J1

Autorisé par l'agent principal du Parti de l'Héritage Chrétien du Canada et peut être copié.